
La démocratie à l'épreuve du numérique

Entretien avec Charles Girard mené par Manon Delobel

Democracy in the digital age

Interview with Charles Girard conducted by Manon Delobel

Manon Delobel et Charles Girard



Édition électronique

URL : <https://journals.openedition.org/essais/12036>

DOI : 10.4000/essais.12036

ISSN : 2276-0970

Éditeur

École doctorale Montaigne Humanités

Référence électronique

Manon Delobel et Charles Girard, « La démocratie à l'épreuve du numérique », *Essais* [En ligne], 19 | 2023, mis en ligne le 06 mars 2023, consulté le 18 mars 2023. URL : <http://journals.openedition.org/essais/12036> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/essais.12036>

Ce document a été généré automatiquement le 18 mars 2023.



Creative Commons - Attribution - Pas d'Utilisation Commerciale 4.0 International - CC BY-NC 4.0
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc/4.0/>

La démocratie à l'épreuve du numérique

Entretien avec Charles Girard mené par Manon Delobel

Democracy in the digital age

Interview with Charles Girard conducted by Manon Delobel

Manon Delobel et Charles Girard

Manon Delobel : Charles Girard, vous êtes philosophe et maître de conférences en philosophie politique à l'Université Lyon III, spécialiste des théories de la démocratie et des droits fondamentaux. En 2019, vous avez publié un ouvrage intitulé *Délibérer entre égaux. Enquête sur l'idéal démocratique*¹ ; vous y critiquez les théories dites « réalistes » qui écartent « l'idéal démocratique » comme une chimère. Pouvez-vous revenir d'abord sur ce que vous appelez l'« idéal démocratique » et sur les reproches qui lui sont adressés ?

Charles Girard : Il faut distinguer deux choses : la démocratie en tant qu'idéal politique et les régimes contemporains aujourd'hui désignés comme des démocraties. Les « démocraties » contemporaines sont, du point de vue des typologies usuelles de la philosophie politique, des régimes mixtes, mêlant des traits à la fois populaires et aristocratiques, participatifs et élitistes. L'idéal démocratique contribue jusqu'à un certain point, dans ces régimes, à organiser les pratiques et les institutions politiques, ainsi qu'à les évaluer et critiquer, sans y être pour autant pleinement réalisé. Cet idéal peut être identifié au gouvernement du peuple par le peuple et pour le peuple, le peuple étant composé par des citoyens égaux. C'est, en d'autres termes, l'idée d'une communauté politique dans laquelle les citoyens, étant tous également soumis aux lois, en sont aussi tous, à égalité, les auteurs et les bénéficiaires. Cette idée familière se laisse ramener à deux principes : le principe de l'autonomie politique du citoyen, qui devrait pouvoir être, à égalité avec les autres, l'auteur des décisions collectives, et le principe du bien commun, qui devrait orienter les choix collectifs et consiste dans la promotion égale des intérêts individuels. Ces principes sont évidemment, ainsi formulés, assez abstraits, et peuvent faire l'objet d'interprétations plurielles, et parfois contradictoires. Pris ensemble, ils forment en tout cas un idéal extrêmement exigeant, qui fixe des contraintes à la fois procédurales, relatives à la

manière dont les choix collectifs sont arrêtés, et substantielles, relatives au contenu des choix collectifs.

La mise en œuvre de l'idéal démocratique se heurte en pratique à de nombreux obstacles : les désaccords persistants entre les volontés politiques, les conflits récurrents entre les intérêts particuliers ; et la tension possible entre les deux principes qui le constituent. La critique dite « réaliste » de la démocratie, dont la vigueur ne s'est pas démentie depuis les formulations fondatrices de Walter Lippmann ou Joseph Schumpeter, dénonce cet idéal comme une illusion. Le gouvernement pour le peuple serait impossible, les volontés politiques étant irrationnelles et manipulables par la propagande. Le gouvernement pour le peuple serait inconcevable, les conflits d'intérêts et de valeur étant irréductibles. Ces deux idées se contrediraient de toute façon, car le peuple n'est pas le plus apte à voir ce qui est bon pour lui. Il faudrait donc abandonner les principes de l'autonomie politique ou du bien commun et ramener la démocratie à ce qu'elle est : un mécanisme – l'élection – pour choisir pacifiquement des dirigeants. On peut difficilement sous-estimer l'influence du procès en irréalisme conduit à l'encontre de l'idéal démocratique depuis trois quarts de siècle. Il a, tout d'abord, profondément inspiré, en philosophie et sciences sociales, la réduction minimaliste de la démocratie à une procédure ou une méthode, qui reste très courante. Mais, en outre, certaines de ses prémisses se retrouvent aujourd'hui dans nombre de théories radicales, agonistiques, ou participatives de la démocratie. Ces théories dénoncent pourtant la réduction de la démocratie à l'élection et se sont largement construites contre les visions minimalistes de la démocratie. On retrouve malgré tout chez elles, ici ou là, les présupposés centraux de la critique réaliste admis comme autant d'évidences : l'irrationalité politique de la masse (qui conduit à vouloir contourner l'espace public et cantonner la décision dans des arènes réservées, qu'elles soient peuplées d'élus ou de citoyens tirés au sort) ; l'impossibilité de toute forme d'impartialité (qui amène à écarter les exigences propres à une vision égalitaire de la justice) ; ou encore l'incompatibilité de la participation populaire et de la prise de bonnes décisions (qui oblige à réduire la démocratie soit à la participation citoyenne, détachée de toute exigence de justice ; soit à la préservation des intérêts essentiels des citoyens, via leurs droits fondamentaux, disjointe de toute exigence de participation égale).

Manon Delobel : Que peut-on opposer dès lors à cette critique, que vous entreprenez de réfuter dans votre ouvrage ?

Charles Girard : La réponse se fait sur deux plans. Les prémisses de ce discours à prétention réaliste doivent tout d'abord être elles-mêmes soumises à la critique. D'un côté, elles reposent sur une vision partielle des sociétés contemporaines, qui, tout en se réclamant des sciences sociales, n'empruntent en réalité qu'à des pans assez limités de ces dernières : la description de l'irrationalité des foules par une psychologie sociale datée, la caractérisation de l'irrationalité individuelle par une théorie micro-économique dont la pertinence descriptive est restreinte, etc. Elles ignorent, en revanche, de vastes pans de ces mêmes sciences qui permettent de comprendre les facteurs individuels et collectifs déterminant la rationalité politique, certes limitée, mais réelle des membres des sociétés démocratiques. Elles négligent en particulier le rôle des interactions et des institutions sociales qui contribuent à orienter le jugement individuel au sein des cercles de socialité familiaux, amicaux ou professionnels ; dans les associations, syndicats et partis ; à travers les conversations

en face-à-face et la communication médiatisée. La critique réaliste manque, à cet égard, de réalisme.

De l'autre côté, elle prend pour cible une version fruste de l'idéal démocratique, qui ne rend compte ni de ses élaborations philosophiques les plus sophistiquées ni de ses interprétations pratiques, à la fois dans les institutions de nos régimes et dans les discours sociaux qui les critiquent. L'autonomie politique ne suppose pas que les volontés de citoyens se forment hors de toute influence, comme si leur indépendance consistait dans un isolement total vis-à-vis de leur environnement social. Le bien commun n'a pas besoin d'être ramené à un intérêt homogène partagé par tous, qui ne ferait aucune place aux différences et aux intérêts particuliers. Le peuple, enfin, peut être jugé apte à se gouverner lui-même sans que l'on présuppose pour autant son infaillibilité, ou sa supériorité sur le plan épistémique. L'erreur des visions minimalistes de la démocratie, qui la ramènent à l'élection et réduisent la citoyenneté au droit de vote est en particulier de ne pas voir, ou d'écarter comme illusoire, le rôle décisif que joue, avant ce dernier, la délibération collective. C'est l'affrontement public entre les positions politiques, et entre les raisons de tout ordre qui les sous-tendent, qui permet aux citoyens de former un jugement réfléchi, d'une part, et de chercher à départager les visions conflictuelles du bien commun, d'autre part. Les théories philosophiques de l'autogouvernement doivent donner une place centrale à la délibération, dont le rôle est de rendre les choix individuels plus réfléchis, donc plus autonomes, et mieux informés par les visions contraires en présence, donc plus susceptibles de faire le partage entre le juste et l'injuste.

Mais cette réponse négative à la critique réaliste ne suffit pas. Il faut aussi prendre au sérieux les difficultés qu'elle pointe et montrer, positivement, que la démocratie reste dans les conditions contemporaines un idéal justifié (dont la valeur peut être dérivée de fondements explicites), cohérent (dont les principes constitutifs ne sont pas contradictoires), et pertinent (susceptible de guider efficacement l'évaluation et la transformation des formes politiques présentes). Comment permettre aux citoyennes et citoyens de poursuivre le bien commun entre égaux, dans des sociétés complexes, gouvernées par des institutions représentatives et soumises à la communication de masse ? Par quelles voies instituer la délibération publique dans nos sociétés ? C'est le problème que toutes les théories de la « démocratie délibérative », qu'elles s'inscrivent dans le sillage de Mill ou de Dewey, de Rawls ou de Habermas, du républicanisme ou du féminisme, doivent affronter.

Manon Delobel : Vous placez la « délibération entre égaux » au centre de la pratique démocratique, en tant que condition fondamentale à la fois de l'autonomie politique et de la poursuite du bien commun. Ce que vous appelez délibération peut-il exister dans les médias ?

Charles Girard : L'interprétation délibérative de la démocratie ne peut pas être pertinente pour des sociétés de grande taille si elle n'envisage la délibération que sous la forme d'une conversation réciproque entre un petit nombre d'interlocuteurs coprésents. Il importe de penser les conditions d'une politique délibérative qui ne soit pas cantonnée aux petites arènes – que ce soit le parlement et ses commissions, les assemblées locales formelles ou informelles, ou encore des mini-publics participatifs tels que les conventions citoyennes –, même si ce qui se déroule dans ces arènes est décisif. La délibération démocratique doit aussi se tenir dans l'espace public général, donc à travers les médias. L'attrait du modèle conversationnel tient à

ce que la conversation peut plausiblement satisfaire les exigences que nous associons à la délibération démocratique : la liberté des discours, l'égalité des participants, la publicité des échanges. Lorsqu'il est possible de se passer de tout modérateur, lorsque chacun peut intervenir pour répondre à ce qui vient d'être dit, lorsque tout ce qui est dit est audible pour tous, ces exigences peuvent être satisfaites. Mais, malgré son attrait, le modèle conversationnel est inadapté pour penser les interactions au sein d'une assemblée de quelques dizaines ou centaines de personnes ; et il est sans utilité aucune pour penser les flux de communication dans lesquels sont engagés des milliers ou des millions de personnes. L'idée de la délibération, c'est-à-dire de la pesée publique des raisons d'agir en vue d'arrêter une décision collective, peut et doit être détachée de ce modèle.

Or la confrontation systématique des opinions et des arguments peut prendre des formes diverses selon le type de communication qui les porte. On ne délibère pas de la même manière dans un comité et une assemblée, à travers la presse ou les médias audiovisuels, ou selon que les échanges se déroulent dans les commentaires des pages d'un journal en ligne ou entre les comptes des utilisateurs d'un réseau social. Ce constat doit nous obliger à réinterpréter le sens des exigences démocratiques de liberté, d'égalité ou de publicité de la discussion publique dans chacun de ces contextes : il faut penser à chaque fois des règles d'interaction, mais aussi un cadre légal, adapté. Si l'on prend le cas de la presse ou des médias audiovisuels, il faut concilier l'asymétrie inhérente à la diffusion de masse avec l'exigence d'égalité, ce qui oblige à poser la question de la représentativité des discours et des porte-paroles qui s'y expriment, mais aussi à interroger les biais qui président à leur sélection. Il faut aussi concilier la fragmentation en une pluralité de flux de communication avec l'exigence de publicité, ce qui implique d'articuler la pluralité des forums, nécessaire au pluralisme, et leur porosité, permettant la circulation des discours et des contre-discours d'un espace médiatique à l'autre. Il faut enfin concilier le travail de sélection nécessairement opéré par les opérateurs de ces médias avec l'exigence de liberté, ce qui demande de concevoir les voies d'un contrôle de l'action de ces opérateurs par le public. Ici encore, l'idéal démocratique, pris au sérieux, a des implications fort exigeantes, qui sont loin d'être satisfaites. Mais elles ne sont pas pour autant caduques ou hors sol : ces idées aiguillonnent déjà une partie des pratiques journalistiques, de la critique sociale, ou des normes juridiques – une régulation délibérative de la communication publique n'est ni inconcevable ni irréalisable.

Manon Delobel : Vous avez également travaillé sur l'espace public numérique, en collaboration avec des juristes et des sociologues² au sein du programme de recherche Egalibex³. Qu'en est-il de la communication en ligne ? Elle semble marquée par une profonde ambivalence. D'un côté, on voit dans les nouvelles arènes numériques (plateformes collaboratives, réseaux sociaux, outils participatifs en ligne) une alternative à la diffusion de masse asymétrique, qui permettrait même de recréer à grande échelle cette *agora* où, comme le décrit Jean-Pierre Vernant dans *Les origines de la pensée grecque*, les Athéniens de l'âge classique se réunissaient tous pour délibérer. D'un autre côté, on les accuse de favoriser des croyances et des conduites irrationnelles – on peut penser récemment au rapport de la Commission Bronner (« Les Lumières à l'ère numérique ») – ; on reproche aux réseaux sociaux d'alimenter les biais cognitifs et les faux raisonnements, par un marché de l'information non régulé, favorisant la désinformation, le relativisme et l'irrationalité des masses.

Charles Girard : Cette ambivalence s'explique notamment par les attentes suscitées par la révolution numérique. Lorsque le grand public a accédé à l'Internet, dans les

années 1990, de nombreux observateurs l'ont accueilli avec enthousiasme comme la promesse d'un renouveau démocratique. La communication en réseau devait permettre de revitaliser l'espace public atrophié par la communication de masse. Internet promettait la fin de l'asymétrie entre ceux qui parlent et ceux qui écoutent, la fin de la sélection des discours diffusés qui rejette en dehors du système médiatique de nombreux points de vue, la fin du contrôle exercé par les opérateurs ou les propriétaires de médias sur la discussion publique. Il annonçait, en d'autres termes, le retour, sinon l'émergence inédite, d'une forme de communication réellement libre, égale et publique – d'un authentique espace public. Trois décennies plus tard, le discours public sur le numérique s'est entièrement inversé : Internet est accusé de menacer la démocratie, de corrompre l'espace public, en favorisant la propagation de fausses informations et de discours de haine, mais aussi la manipulation et la censure par de puissants acteurs privés, en particulier les opérateurs des plateformes en ligne. Ce renversement n'est pas inédit dans l'histoire de la communication : chaque nouvelle technologie fait naître l'espoir d'un dépassement des limites inhérentes à la technologie précédente, la vision d'une communication plus libre, plus ouverte et le désenchantement lorsque ses propres limitations deviennent visibles – avant internet, la télévision, la radio, la presse industrielle ou même le télégraphe ont suscité de telles oscillations entre utopie et dystopie.

Il y a, à n'en pas douter, des difficultés inédites liées à la communication numérique, que le fonctionnement des réseaux sociaux en particulier illustre bien. D'abord, un changement d'échelle sans précédent : l'augmentation vertigineuse du volume et de la vitesse des flux de communication fait que les méthodes anciennes de régulation des contenus diffusés s'avèrent en partie inopérantes. Les techniques d'interprétation sophistiquées élaborées par les juges pour évaluer le sens d'un message dans son contexte, à distance de sa diffusion, et décider ainsi s'il s'agit d'une forme d'expression protégée ou au contraire sanctionnée – injure, diffamation, incitation à la haine, apologie du terrorisme, etc. – ne peuvent pas, faute de moyens, être déployées à une telle échelle ni, faute de temps, intervenir assez rapidement pour prévenir la propagation des contenus jugés dangereux. Le recours à des algorithmes ou à des évaluateurs travaillant à la chaîne, disposant de quelques secondes pour décider si un contenu est problématique, créent un risque redoutable à la fois sur-détection, c'est-à-dire de censure abusive de communications licites, et de sous-détection, c'est-à-dire de tolérance de communications illicites – ces deux dérives pouvant aller de pair. Un second changement, tout aussi profond, concerne les codes sociaux de l'interaction : la généralisation de la possibilité d'interagir de façon immédiate avec des interlocuteurs distincts dont on est socialement et spatialement éloigné brouille la séparation entre communication privée et communication publique. Cela peut entraîner une forme d'irresponsabilité qui favorise la brutalisation des échanges en ligne.

Mais, pour le reste, une grande part des pathologies attribuées au numérique, telles que la propagation de discours de haine ou la dissémination de fausses nouvelles – ne sont pas inédites. Elles prennent seulement des formes nouvelles. Plus généralement, les défis inhérents à l'institution de l'espace public – à la création des conditions d'une communication pleinement libre, égalitaire et publique – ne sont ni résolus par la révolution numérique ni créés par elles : ils se trouvent simplement reconfigurés.

Manon Delobel : Les outils numériques permettent notamment l'émergence de nouvelles problématiques et de nouveaux acteurs. Les réseaux sociaux ont notamment permis de placer au centre du débat public des enjeux comme l'urgence écologique, les scandales sanitaires, la violence raciale ou sexiste. Si l'on entend l'autonomie politique comme le fait d'élaborer collectivement les choix de la communauté, plutôt que de les recevoir de l'extérieur, alors Internet semble bien, si on le compare avec les médias de masse traditionnels, servir la démocratie ?

Charles Girard : La communication numérique a permis une démocratisation spectaculaire de l'accès à la parole médiatique : la multitude de points de vue et de profils sociaux que la sélection opérée par la diffusion de masse reléguait en dehors de l'espace médiatique peut désormais y entrer aisément ; ils peuvent en conséquence espérer capter l'attention de nouveaux publics. Cela se traduit par une diversification évidente des thèmes discutés, mais aussi des perspectives sociales représentées et même des manières de s'exprimer qui finissent par s'imposer dans les lieux assurant la plus grande audience. Internet a joué un rôle décisif dans des mouvements émancipateurs comme *Black Lives Matter* et *#MeToo*. Il a aussi rendu possibles des mobilisations sociales d'un genre inédit, comme celle des *Gilets jaunes*. Il est enfin tout aussi clair qu'il a facilité la constitution et la mobilisation de groupes complotistes ou extrémistes, comme *QAnon*. C'est un outil qui peut être utilisé par toutes les forces sociales et qui est d'autant plus efficace que les groupes qui l'emploient sont aptes à s'organiser et peuvent s'appuyer sur des liens de sociabilité préexistants. De ce point de vue il n'y a pas de rupture radicale du point de vue des préconditions de la mobilisation politique : en ligne ou hors ligne, il y a des conditions pour qu'un collectif puisse émerger.

Mais cela signifie qu'il y a aussi une compétition pour l'attention, car si les médias numériques permettent à (presque) tout le monde de prendre la parole, tout le monde ne peut pas être entendu par un vaste public et les chances de l'être sont très inégalement réparties. Or l'égalité des participants à la discussion publique doit être considérée aussi sous cet angle. La sélection n'a pas disparu, mais s'est simplement déplacée : elle ne s'exerce plus à l'entrée du système médiatique, pour départager ce qui sera diffusé de ce qui ne le sera pas, mais en son sein, d'une manière qui détermine le degré de visibilité, fort variable, que les contenus diffusés atteindront. Le pouvoir de sélection s'est également dispersé : tout internaute en exerce un infime fragment, non seulement en augmentant la fréquentation de certains sites, mais en transférant, retweetant, citant, likant, etc. certains contenus qui gagnent ainsi en visibilité. Cette apparente dissolution du pouvoir de sélection peut laisser croire que ce dernier s'est lui-même démocratisé et qu'il n'appelle plus de régulation – ou encore qu'il ne peut plus être régulé sans que l'on empiète sur la liberté de communication des internautes. Mais en réalité les choix des internautes sont influencés, en amont, par l'architecture des forums virtuels – les contenus auxquels elle les expose, les actions qu'elle leur propose, les choix auxquels elle les incite – et sont ensuite transformés, en aval, en hiérarchies de visibilité – le classement des résultats proposés par les moteurs de recherche, des actualités visibles depuis un compte de réseau social – selon des règles qui n'ont rien de neutre.

Les plateformes en ligne n'ont pas pu longtemps prétendre que ces hiérarchies étaient directement produites par les choix des utilisateurs, sans intervention de leur part. Google a un temps prétendu que l'algorithme ayant fait le succès de son moteur de recherche, PageRank, était un instrument démocratique, dont les classements ne

faisaient que refléter la popularité variable des sites internet (mesurable au nombre d'hyperliens y renvoyant depuis d'autres sites). Mais outre que toute agrégation suppose le choix de règles d'agrégation particulières, qui ne sont jamais neutres, l'authenticité ou la fiabilité des sites et des renvois doit elle-même être évaluée. Google le reconnaît désormais, puisque l'entreprise met désormais en avant le travail de ses *quality-raters* comme un gage de qualité des résultats qu'il propose. Le problème, quoi qu'il en soit, n'est pas que les plateformes en ligne fassent des choix qui contribuent à construire les hiérarchies de visibilité, ce qui est inévitable, mais que ces choix restent entièrement opaques et que leurs effets ne puissent donc pas être appréciés. Cela empêche de vérifier si des biais arbitraires affectent en profondeur la répartition des chances qu'ont les individus, et les différentes forces sociales, de se faire entendre (et permet en outre, en conséquence, aux uns et aux autres, de se poser en victimes d'une censure invisible exercée par les plateformes, comme l'ex-président Trump l'a fait avec constance). Du point de vue de la participation égale à l'espace public, il y a là un problème majeur.

Manon Delobel : Par ailleurs, les réseaux sociaux sont souvent présentés comme des lieux d'où sont exclus toute confrontation et tout dissensus, n'exposant les internautes qu'à leurs propres convictions, à cause du phénomène désormais bien connu des « bulles de filtre ». N'est-ce pas là un obstacle majeur à la nécessaire diversité cognitive requise par la discussion publique en démocratie ?

Charles Girard : La question ici est celle de la publicité de la communication : de la circulation effective des opinions et des informations, des revendications et des données, des témoignages et des récits à travers l'ensemble de la sphère publique. Il y a, en ligne et hors ligne, une tendance spontanée à l'homophilie, à la fréquentation de points de vue qui rejoignent ou renforcent le nôtre, mais elle ne nous protège contre l'exposition à des perspectives contraires et ne produit une forme d'entre-soi idéologique que si l'organisation des arènes, physiques ou virtuelles, le permet. De même que la ségrégation résidentielle a pour effet de conforter chacun dans les présupposés propres à son groupe social d'appartenance, la création d'enclaves numériques peut accentuer la « polarisation de groupe » étudiée par la psychologie sociale : lorsque des personnes partageant un même point de vue discutent, leurs opinions tendent mécaniquement à se radicaliser. Or, par rapport aux médias de masse, la communication numérique renforce et affaiblit à la fois la publicité de la communication : d'un côté, elle donne accès à un éventail considérablement élargi de perspectives sociales ; de l'autre, elle accroît considérablement la fragmentation de la communication publique, ce qui fait que les contenus accessibles en principe peuvent ne pas être visible en pratique dans les arènes où j'évolue, en particulier si elles s'avèrent relativement hermétiques. Cela rend difficile à évaluer l'impact global de la communication numérique et les études empiriques ne permettent pas pour l'instant de tirer des conclusions définitives à ce sujet.

Il n'est pas vrai, en tout cas, que toute confrontation ou dissensus soient absents des réseaux sociaux : certains d'entre eux, comme Twitter, sont même accusés d'encourager à dessein, parce que cela sert leurs objectifs économiques, les comportements conflictuels et polémiques, et d'aggraver ainsi la brutalité du débat public. Ce n'est pas contradictoire d'ailleurs avec la polarisation des opinions. Les controverses sur Twitter illustrent bien l'entrelacement de la confrontation entre opinions adverses et du renforcement idéologique entre partisans d'une même cause : en apostrophant un adversaire, on suscite et renforce le soutien de ses fidèles,

à qui on donne l'occasion de se regrouper dans l'opposition à une même cible. Par ailleurs, l'entre-soi est parfois souhaitable : la démocratie demande aussi que les citoyennes et citoyens de se regrouper autour d'opinions et de causes, et d'échanger dans des arènes relativement protégées de l'espace public général pour s'organiser, arrêter des positions communes, fourbir des arguments, former des porte-paroles, etc. La fragmentation de l'espace public est, à cet égard, nécessaire, tant qu'elle ne crée pas des enclaves hermétiques les unes aux autres.

Le plus préoccupant, du point de vue de la publicité du débat public, est peut-être la capacité accrue de certains acteurs économiques et politiques à cibler de plus en plus finement des publics spécifiques afin de leur adresser des contenus différenciés. L'accumulation et la commercialisation des données personnelles des utilisateurs, qui est au cœur du modèle économique des plateformes, expose non seulement à des publicités commerciales personnalisées, mais à des discours politiques et parfois à des campagnes de désinformation taillées sur mesure. Le problème n'est pas l'adaptation du discours politique aux audiences visées, qui n'est pas un phénomène nouveau, mais la répartition inégale des informations et techniques dont dépend son efficacité, ainsi que son opacité. Cette dernière empêche le public de déterminer à quel public précis s'adressent les messages qu'il reçoit, et ce en quoi ils diffèrent des messages diffusés par la même source envers d'autres publics.

Manon Delobel : Est-ce que le potentiel démocratique attribué à Internet n'est pas une illusion dès lors qu'il est administré par les géants du numérique, avec leur pouvoir de censure et d'influence, leur logique de marché et leur stratégie de surveillance et de *big data* ? Est-ce que leur pouvoir ne menace pas ce droit fondamental, auquel sont consacrés vos travaux actuels : la liberté d'expression⁴ ?

Charles Girard : La difficulté est que les principales plateformes en ligne sont devenues, du point de vue de leur usage, des forums publics (en même temps que des espaces publicitaires et des lieux de collectes de données), mais qu'elles restent, du point de vue de leur statut, des entreprises privées. Des fonctions cruciales de régulation, normalement exercées par les autorités publiques ou des entités indépendantes autorisées par elles, leur ont été *de facto* abandonnées, alors qu'elles ont elles-mêmes été soumises jusqu'ici à un contrôle minimal de la part des États. Nous avons déjà évoqué ces différentes fonctions de régulation : contrôle de la conformité des contenus diffusés aux contraintes légales nationales (en matière de fausses nouvelles, de propagande raciste, etc.), mais aussi aux standards définis par chaque plateforme ; conception et gestion des forums d'expression (*design* des architectures numériques) ; production des hiérarchies de visibilité (paramétrage des algorithmes). Le pouvoir exercé par une multinationale comme Meta (Facebook), dont le réseau social compte près de trois milliards de comptes, sur les conditions de la communication publique, et donc de formation des opinions publiques dans le monde, est en un sens sans précédent. Or, quoique leur stratégie marketing consiste à affirmer le contraire, la visée première des plateformes numériques n'est évidemment pas d'instituer un authentique espace public, ni d'ailleurs vraisemblablement de défendre des valeurs politiques particulières, mais de générer du profit ; or, rien ne permet d'espérer que la poursuite de l'un fasse advenir en même temps l'autre.

La menace que cette situation fait peser sur la liberté d'expression est illustrée de manière exemplaire par le développement de techniques de régulation inédites, tel le

shadow ban auquel recourent Instagram ou Twitter : sans être supprimé, un contenu posté par un utilisateur est invisibilisé pour les autres utilisateurs, ou pour certains d'entre eux, sans que celui-ci en soit averti. Une telle pratique permet aux plateformes, prises entre l'injonction étatique à une régulation plus efficace des contenus illégaux et les accusations publiques de censure abusive, de trouver une issue : elles empêchent certains discours d'être entendus, sans empêcher pour autant leurs auteurs de prendre la parole. Mais, pour les participants au débat public, cela signifie que l'incertitude s'ajoute à la censure : chacun peut se demander dans quelle mesure l'audience atteinte par son message est vraiment déterminée par l'intérêt que le public lui prête, plutôt que par la régulation invisible opérée par le réseau social. Le soupçon instillé sur la liberté de la communication a en lui-même des effets délétères sur le débat public.

Les tentatives récentes pour spécifier le statut juridique des plateformes et encadrer légalement leur action, en particulier en Europe avec le récent *Digital Services Act*, montrent que les États ne sont pas nécessairement impuissants. Reste à voir s'ils auront les moyens d'imposer aux plateformes les obligations de transparence et de reddition de comptes qui s'y trouvent formulées, ce qui constituerait un progrès considérable. On peut aussi se demander si cela suffit. Le problème est juridique : il importe d'établir des normes qui contrôlent efficacement l'action des plateformes sans limiter abusivement la liberté d'expression. Il est aussi politique : il s'agit de créer le rapport de force qui permet à des autorités nationales ou régionales d'imposer ces normes à des multinationales dotées d'un pouvoir inédit. Mais il est aussi philosophique : pour pouvoir évaluer l'impact politique d'Internet et justifier le choix de cadres régulateurs adaptés, il faut clarifier le sens que peuvent prendre les exigences associées au débat démocratique lorsqu'il se déroule en ligne. Il faut concevoir ce que pourrait être l'espace public numérique.

NOTES

1. Charles Girard, *Délibérer entre égaux. Enquête sur l'idéal démocratique*, Paris, Vrin, 2019.
2. Romain Badouard et Charles Girard (dir.), « Internet en mal de démocratie », *Esprit*, novembre 2021, p. 31-94.
3. Programme « Liberté d'expression et égalité de participation » de l'Agence Nationale de la Recherche (JJC 2018) : <https://egalibex.univ-lyon3.fr>
4. Pierre Auriel et Charles Girard (éd.), « La liberté d'expression en conflits », *Revue des droits et libertés fondamentaux*, décembre 2020 : <http://www.revuedlf.com/dossier/la-liberte-d-expression-en-conflits> ; Charles Girard et Clotilde Nouët (éd.), « La liberté d'expression », *Revue de métaphysique et de morale*, 116, 2022.

INDEX

Mots-clés : démocratie, réseaux sociaux, autonomie, délibération, numérique

Keywords : democracy, social networks, autonomy, deliberation, digital

AUTEURS

MANON DELOBEL

Doctorante en philosophie, Université Bordeaux Montaigne (SPH)

manon.delobel[at]u-bordeaux-montaigne.fr

CHARLES GIRARD

Maître de conférences en philosophie politique, Université Lyon III